



CARNAVAL DE MULHOUSE



GROUPEMENT DES SOCIÉTÉS MULHOUSIENNES RÉUNIES

REGLEMENT INTERIEUR DU GROUPEMENT DES SOCIÉTÉS MULHOUSIENNES RÉUNIES

GENERALITES :

Toute association membre du Groupement des Sociétés Réunies, à jour des cotisations, est tenue d'apporter son concours moral et matériel.

Les associations inscrites au Groupement auront l'accès gratuit aux ateliers situés au 113, rue du Château Zu Rhein 68200 MULHOUSE.

Pour la salle de réunion, une demande devra être faite au moins 15 jours à l'avance, soit au Président, soit à un membre de Comité Directeur, pour accord.

FONCTIONNEMENT :

En cas de besoin d'autres matériaux (sauf W.K. du carnaval de Mulhouse : Groupes électrogène - Friteuses etc.) sont à disposition des associations, une liste sera affichée dans les locaux avec leur tarif de location

Chaque association est responsable de son propre bien sur le plateau attribué.

(Exemple Chaîne hifi, Platine etc.)

Un planning de sortie de char sera publié sur le site du carnaval et affiché dans les ateliers du Carnaval de Mulhouse lors de la saison de carnaval (de fin janvier à Avril)

En aucun cas le carnaval prendra la responsabilité, si le matériel appartenant à l'association subit une détérioration. C'est à l'association qui a construit le char de ranger ce qui lui appartient.

Nous rappelons que le carnaval de Mulhouse n'oblige pas les associations de mettre des objets de valeurs sur les chars.

Construction d'un char :

Mises à disposition par le carnaval de Mulhouse

Colles (3 Paquets)

Papier journal / Cartonné

Un jeu de 6 pinceaux

Peintures / bois (sous contrôle)

Malette de Petit outillage (caution de 70 euros)

Grillage (sous contrôle)

Divers Matériaux

L'emplacement du char doit être nettoyé après chaque intervention ainsi que les poubelles vidées.

Les pots de peintures fermés, les pinceaux lavés et nettoyés.

L'association construisant un char, s'engage que ce dernier soit entièrement terminer 15 Jours avant la date du carnaval de Mulhouse

Adhérents à :

la F.F.B.A.
la N.E.G.,
le B.D.K.,
le HEFARI.

Coordonnées :

113 rue du Château Zu-Rhein
F-68200 MULHOUSE
Tél : 00 33 (0)9.75.92.85.63
GSM : 00 33 (0)7 71 05 66 02

Internet :

www.carnaval-mulhouse.com
infos@carnaval-mulhouse.com

Facebook : Carnaval de Mulhouse

Coordonnées Bancaires :

CCM St-Joseph Mulhouse
10278 03008 00033674345 90

IBAN : FR7610278030080003367434590
BIC : CMCIFR2A

ASSURANCE SMACL 79031 NIORT Contrat groupe FFBA N° 108138 R/2083



CARNAVAL DE MULHOUSE



GRUPEMENT DES SOCIETES MULHOUSIENNES REUNIES

REGLEMENT INTERIEUR DU GRUPEMENT DES SOCIETES MULHOUSIENNES REUNIES (2)

Plus aucun gaspillage du matériel sera toléré.

Location de Char aux carnivals demandeurs (gérée par le Carnaval) :

Location d'un char 400,00 euros, une contribution de 50,00 euros sera versée à l'association ayant construit le char.

Le président et le comité directeur se donne le droit d'établir un forfait lors de la location de plusieurs chars aux carnivals demandeurs.

Lorsqu'une association fabrique un char (sur un plateau propriété du Groupement) dans les locaux, elle aura les obligations suivantes :

- Participation Obligatoires à la cavalcade internationale du Dimanche et de fournir 4 personnes pour la sécurité du char lors des cavalcades Mulhousiennes
- une sortie gratuite au choix de l'association
- **Sortie supplémentaire**
- *** une sortie gratuite au choix de l'association***
- *** **Le carnaval de Mulhouse ne prendras plus à sa charge les détériorations diverses du plateau (Exemple Pneu crevé) *****
- *** Réservation **1 mois** à l'avance avec une participation de 50 € pour le carnaval de Mulhouse****
- *** Une caution de 500,00 euros vous seras demander et seras encaisser si le char revient détériorer*** (Chaque association devras assurer la sorties)
- *** Une caution de 50,00 euros vous sera également demandée pour le nettoyage du plateau ; en effet lors de chaque sortie le plateau devra être nettoyé dans la semaine précédant la sortie (entre le lundi et jeudi), dans le cas contraire le carnaval de Mulhouse se prendra le droit d'encaisser le chèque de caution et nettoieras le plateau lui-même.
- Payable **OBLIGATOIREMENT** avant la sortie du plateau et sur présentation de l'assurance

Le non-respect de ses articles Le comité du carnaval se donnera le droit d'accepter ou pas toutes les sorties

Adhérents à :
la F.F.B.A.
la N.E.G.,
le B.D.K.,
le HEFARI.

Coordonnées :
113 rue du Château Zu-Rhein
F-68200 MULHOUSE
Tél : 00 33 (0)9.75.92.85.63
GSM : 00 33 (0)7 71 05 66 02

Internet :
www.carnaval-mulhouse.com
infos@carnaval-mulhouse.com

Facebook : Carnaval de Mulhouse

Coordonnées Bancaires :
CCM St-Joseph Mulhouse
10278 03008 00033674345 90

IBAN : FR7610278030080003367434590
BIC : CMCIFR2A

ASSURANCE SMACL 79031 NIORT Contrat groupe FFBA N° 108138 R/2083



CARNAVAL DE MULHOUSE



GROUPEMENT DES SOCIETES MULHOUSIENNES REUNIES

REGLEMENT INTERIEUR DU GROUPEMENT DES SOCIETES MULHOUSIENNES REUNIES (3)

Confettis W.K. du carnaval:

Un sac de confettis sera fourni par cavalcade au carnaval de Mulhouse
4 sacs de confettis seront fournis (char possédant des canons a confettis) par cavalcade au carnaval de Mulhouse
La parade du vendredi soir (pas de confettis)

Une association membre peut acheter (à un prix raisonnable) jusqu'à 3 sacs de confettis supplémentaires) faire la demande au comité du carnaval.

L'association s'engage également à participer à une journée, par année, de rangement des locaux du Groupement.

Aux Ateliers :

Laisser les toilettes propres ;
Ne pas monter sur un plateau du voisin ;
Ne pas laisser les enfants seuls dans les locaux (sous peines d'exclusion immédiate de l'association)
Ne rien laisser trainer dans la cour,
Interdiction de faire du Barbecue etc.
L'utilisation d'alcool est strictement interdite dans les ateliers du carnaval de Mulhouse.
Il est strictement INTERDIT de fumer dans les locaux du carnaval de Mulhouse.

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR le 23 Mai 2016

Le présent règlement intérieur est soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire.
Les modifications pouvant survenir par la suite, seront soumises à l'approbation des Assemblées Générales Ordinaires.

LE PRESIDENT

LE COMITE

Adhérents à :
la F.F.B.A.
la N.E.G.,
le B.D.K.,
le HEFARI.

Coordonnées :
113 rue du Château Zu-Rhein
F-68200 MULHOUSE
Tél : 00 33 (0)9.75.92.85.63
GSM : 00 33 (0)7 71 05 66 02

Internet :
www.carnaval-mulhouse.com
infos@carnaval-mulhouse.com

Facebook : Carnaval de Mulhouse

Coordonnées Bancaires :
CCM St-Joseph Mulhouse
10278 03008 00033674345 90

IBAN : FR7610278030080003367434590
BIC : CMCIFR2A

ASSURANCE SMACL 79031 NIORT Contrat groupe FFBA N° 108138 R/2083